

La CGT et le SNASUB sont des organisations syndicales interprofessionnelles et inter-catégorielles ; elles participent **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 1er au 8 décembre 2022, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein de la Commission Paritaire de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'une instance disciplinaire et de recours.**

Depuis le 1er janvier 2021, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité, excluant tout représentant du personnel.

La CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction.



À la CPE

Commission paritaire

de l'ENS de LYON

LISTE
CGT FERC Sup / SNASUB-FSU
Personnels de Bibliothèque
par catégorie B, C.

Face à des directions "managériales", la liste intersyndicale CGT- SNASUB sera combative pour défendre les personnels.

VOTEZ pour les candidat·es CGT FERC Sup / SNASUB FSU

BIB

Catégorie B

Ludivine VAGNEUR – Caroline YERMIA – Corinne BALLELIO – Luc RAYNARD

Catégorie C

Louis-Paul VALLA – Claude CHARPINET – Ouarda HAKIM – Emilie BRUMEAU

Je vote CGT / SNASUB à la CPE pour des représentant-es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels de Bibliothèque et qui revendiquent :

- ☑ Un retour aux CPE de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrice de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ☑ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ☑ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- ☑ L'ouverture des possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) à toutes et tous d'un même statut.
- ☑ Le droit à la mutation en interne : avec l'organisation d'une véritable mobilité et la publication des postes susceptibles d'être vacants.
- ☑ L'augmentation des possibilités d'avancement de corps.
- ☑ Un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ☑ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;

QUI VOTE ?

Les personnels de Bibliothèque, par catégorie B et C.

La CGT FERC Sup et le SNASUB-FSU revendiquent le retour à des CPE de plein exercice, qui doivent notamment valider les demandes de mutation et s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières pour les BIATSS. Pour autant, ses élu-es continueront à défendre tous les personnels dans ces instances, parce que nous travaillons tous et toutes ensemble, titulaires et contractuel-les, parce que sans nous, l'université s'effondrerait, parce que nous ne sommes pas des personnels corvéables à merci,

Pour défendre nos droits et le service public, votons pour la CGT et le SNASUB !

*Agents titulaires,
nous sommes toutes et
tous concernés !*



**Élections professionnelles
du 1er au 8 décembre 2022**

Dans les établissements
d'Enseignement supérieur et de Recherche